
Annonce de la lecture de diverses adresses, lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la lecture de diverses adresses, lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 131;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18061_t1_0131_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 22 brumaire an III

(mercredi 12 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance (2).

1

Les administrateurs du district d'Uzès-la-Montagne, département du Gard^a, de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales^b, le conseil du district de Valence, département de la Drôme^c, les tribunaux de district de Narbonne, département de l'Aude^d, de Louhans, département de Saône-et-Loire^e, les juges de paix et assesseurs de la commune de Viviers, département de l'Ardèche^f, la municipalité de Glanum, ci-devant Saint-Rémy, département des Bouches-du-Rhône^g, la commune de Bar-sur-Ornain [ci-devant Bar-le-Duc, Meuse]^h, de Mende, département de la Lozèreⁱ, de Vitteaux, département de la Côte-d'Or^j, les conseils généraux des communes de Saint-Fargeau, département de l'Yonne^k, de Poligny, département du Jura^l, de Coutances, département de la Manche^m, les sociétés populaires de Fougères, département d'Ille-et-Vilaineⁿ, de l'Unité, ci-devant Marie-au-Bosc, Seine-Inférieure^o, Brioude^p et Lavoute[-Chihac]^q, Haute-Loire, de Léonard-sur-Vienne, ci-devant Saint-Léonard, Haute-Vienne^r, de Quingey, Doubs^s, de Billom, Puy-de-Dôme^t, de Toucy, Yonne^u, de Marsillargues^v, de Florensac^w, département de l'Hérault, Arpajon[-sur-Cère], département du Cantal^x, la section de la Fraternité [Paris]^y félicitent la Convention sur son Adresse au peuple français, applaudissent aux principes de justice et de vertu qu'elle renferme, vouant à l'infamie et à l'échafaud ces êtres immoraux et ces tigres-hommes qui voudroient ramener le règne affreux

de leurs crimes et de leurs barbaries. Ils jurent amour et ralliement à la représentation nationale, haine et mort à ses ennemis, l'invitent à continuer ses immortels travaux et à maintenir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix (3).

a

[Les administrateurs du district d'Uzès-la-Montagne au président de la Convention nationale, le 3 brumaire an III] (4)

Citoyen Représentant

Nous t'adressons ci-joint une adresse à la Convention nationale pour la féliciter sur les principes développés dans son adresse au peuple français; nous t'invitons de la mettre sous ses yeux. La Convention nationale sera sans cesse notre point de ralliement.

Salut et fraternité.

FABRE, président,
ROUVIÈRE, secrétaire.

[Les administrateurs du district d'Uzès-la-Montagne à la Convention nationale, le 3 brumaire an III] (5)

Liberté, Égalité

Citoyens Représentants,

Votre adresse aux Français rend le calme à nos cœurs, et pénétrés de la joie la plus vive, daignés en recevoir nos félicitations. Les principes qu'elle renferme sont bien dignes de vous, la justice et l'humanité en sont les premières bases et à quoi une République naissante ne peut-elle pas atteindre sous de pareils auspices?

(1) P.-V., XLIX, 130.

(2) P.-V., XLIX, 118.

(3) P.-V., XLIX, 118-119.

(4) C 324, pl. 1396, p. 31.

(5) C 324, pl. 1396, p. 30.